



## MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL

de et à

1880 BEX

Bex, le 22 mars 2013

# PREAVIS No 2013/01

**Concernant la réfection de la toiture du cinéma de Bex et son raccordement au chauffage à distance.**

---

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Construit vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle pour servir de salle de théâtre et de salle à manger pour feu le Grand Hôtel de Bex, le bâtiment qui abrite le cinéma de Bex depuis 1945 a un toit plat qui souffre depuis de nombreuses années d'infiltrations qui imposent à la Commune, propriétaire de l'édifice depuis 1999, à autant d'interventions pour les réparer. Depuis son achat, des fuites ont dû en effet être colmatées en 2000, 2004, 2006, 2009, 2011 et 2012, ceci à charge de la Commune, les assurances ne couvrant que les dégâts causés par ces fuites. La tendance montrant qu'elles deviennent de plus en plus fréquentes nous pousse à devoir intervenir sur le toit de manière globale afin de garantir la pérennité du bâtiment à terme. Cette mesure figure d'ailleurs au plan d'investissement établi en début de législature.

Le raccordement du cinéma au chauffage à distance, prévu initialement au budget 2012, profite de l'établissement de ce préavis pour amortir cet investissement sur une plus longue durée, ainsi qu'il a été fait pour la majorité des autres raccordements. Dans le cadre de la création du réseau du chauffage à distance, des tubes en attente ont déjà été tirés jusqu'à la chaufferie du cinéma. Il ne reste donc plus qu'à remplacer la chaudière existante par une sous-station et à faire les raccordements nécessaires.

En terme de coûts, le budget de ce préavis se décompose comme suit :

Pose et location de l'échafaudage	Fr.	6'000.--
Réfection du toit	Fr.	54'500.--
Raccordement au chauffage	Fr.	26'000.--
Divers et imprévus	Fr.	<u>10'000.--</u>
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>96'500.--</b>
		=====

\*\*\*\*\*

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- o vu le préavis municipal No. 2013/01 ;
- o entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- o considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la réfection de la toiture du cinéma de Bex et son raccordement au chauffage à distance ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 96'500.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « Bâtiments et constructions » compte 9143.001 ;

3. d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 9'650.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité  
Le syndic :  Le secrétaire :  
P. Rochat A. Michel

Municipal responsable : M. Christophe Siméon

